

RETRAITES : UN PROJET REGRESSIF LE 24 JUIN, TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Le gouvernement vient de publier [son projet de « réforme » des retraites](#). Il s'agit d'une poursuite très sérieusement aggravée de la loi Fillon de 2003 et des textes Balladur de 1993, le tout rédigé avec un certain cynisme. Les mesures envisagées sont injustes et non « justes » comme le gouvernement veut nous le faire croire.

Le SNESUP dénonce avec la plus grande vigueur à la fois la prolongation de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite pour tous les salariés et fonctionnaires (57 pour les catégories dites actives qui avaient encore la possibilité des 55 ans), celle du report de 65 à 67 ans pour ne pas subir de décote, et celle de la durée d'assurance pour une pension complète portée à 166 trimestres. Ces mesures, même étalées par étapes à partir du 1/7/2011, ne peuvent que provoquer **pour tous une obligation de travailler plus pour atteindre une pension de plus en plus réduite** et aggraver sérieusement le chômage déjà massif des jeunes diplômés.

Le projet gouvernemental annonce l'augmentation parallèle de la cotisation -retenue pour pension- de tous les fonctionnaires. Elle serait étalée à partir de l'an prochain pour atteindre un prélèvement de l'ordre de 50 à plus de 100 euros par mois, alors qu'est programmée une stagnation du traitement brut des actifs, ce qui se traduirait donc par **une baisse du salaire net des fonctionnaires**. De plus, aucun centime ne s'intègre dans une révision du montant initial des pensions de la Fonction Publique toujours calculé sur une valeur du point d'indice en perte de plus de 10 % de pouvoir d'achat ces dernières années.

Les autres agressions sont précisées : la suppression presque immédiate des possibilités de départ avant l'âge légal des parents de 3 enfants, la confirmation de l'élimination des départs pour carrière longue, le refus de prise en compte des années de formation et des recrutements tardifs, le maintien des blocages subis par les polypensionnés, des restrictions pour l'accès au minimum garanti. Et, pour rassurer les milieux financiers, le gouvernement annonce le gel de l'effort financier de l'Etat pour le financement du régime de retraite des fonctionnaires, ce qui ne peut conduire qu'à baisser le montant des retraites. **En outre, il prévoit un comité de pilotage pour proposer « en cas de besoin » les mesures d'ajustement nécessaires, c'est-à-dire de nouvelles aggravations.**

Enfin un discours relativement creux pour de nouveaux financements. Les retraites-chapeaux seraient taxées et produiraient 110 millions d'euros (quel succès !), mais l'on ne toucherait pas aux profits financiers des entreprises (plus de 250 MILLIARDS d'euros en 2009).

Un tel projet doit être combattu. Chacun doit s'y impliquer. Le SNESUP appelle tous les personnels à réagir dès maintenant et à **participer massivement dans l'unité public-privé à la journée de grève et de manifestations du 24 juin**. Il les appelle à participer aux initiatives de l'été préparant la riposte d'ampleur nécessaire en septembre.

Référentiel national des tâches : LA CPU EN RAJOUTE

La CPU, par une note portant sur la mise en œuvre du référentiel national des tâches, cherche à alourdir les services des enseignants-chercheurs qualifiés de « non publiants », écartant durablement de la recherche des collègues victimes d'une conception punitive de l'évaluation de la recherche et déjà soumis à des pressions insidieuses.

Le SNESUP condamne la volonté de la CPU qui, pour trouver une solution permettant de répondre au manque de personnels titulaires, souhaite s'affranchir d'un décret qui ne lui convient pas. En effet, le décret statutaire modifié, que nous contestons, subordonne néanmoins la modulation, notamment à la hausse, à l'accord de l'intéressé et nécessite une évaluation préalable du CNU. Ignorant ces dispositions, la CPU encourage clairement les établissements à recourir à des dispositifs locaux d'évaluation.

A un moment où des dispositifs centraux de la loi LRU (décrets comités de sélection et enseignants-chercheurs modifié) sont dans l'attente de décisions, maintes fois retardées, suite à nos recours devant le conseil d'Etat, le SNESUP maintient sa ferme

opposition au décret conférant aux présidents d'université les pleins pouvoirs dans une gestion individuelle des carrières et rendant possible une modulation des services qui pourrait se traduire par un alourdissement des services d'enseignement pour la plupart des enseignants-chercheurs.

Dans les établissements, la mise en œuvre du référentiel national des tâches ne doit pas conduire à une mise en opposition des situations individuelles. A l'opposé de notre vision d'une répartition collégiale et démocratique et de la reconnaissance des tâches qui se sont surajoutées au fil du temps aux missions d'enseignement et de recherche des enseignants-chercheurs, le SNESUP dénonce la ligne de pente qui consisterait à privilégier une tarification à l'acte individualisé générateur de concurrence et excluant toute reconnaissance collective des tâches, mandat de longue date du SNESUP.

Le SNESUP condamne la volte face de la CPU qui revient sur ses engagements antérieurs à ne pas recourir à la modulation à la hausse.

Paris, le 15 juin 2010